

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL **du 5 AOUT 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le trente juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Dugny, composé de 15 membres en exercice et dûment convoqué le vingt-quatre juin, s'est réuni à la salle du conseil, sous la présidence de Madame Fabricia VOL, Maire.

Membres présents : VOL Fabricia, BRENNER Jean-Marie, DUBAUX Arnaud, LOMBARD Alain, VALLARIN Viviane, RAKETAMANGA Alain, MINUTO David, ROUX Claude, TOUSSAINT Francis.

Membres Absents : HELMINGER Karine, HUMBLET Philippe, THOMAS Anne, REMY Isabelle, PRENTOUT Anne-sophie, VAILLANT Ghislaine.

Procurations : HELMINGER Karine à DUBAUX Arnaud, HUMBLET Philippe à VOL Fabricia, PRENTOUT Anne-Sophie à RAKETAMANGA Alain, VAILLANT Ghislaine à ROUX Claude.

Secrétaire de séance : ROUX Claude.

A 19h30, avec 9 membres présents, le quorum est atteint et Madame le maire déclare la séance ouverte. La séance est enregistrée vocalement.

Ordre du jour :

- 1- Approbation du procès-verbal compte rendu de la réunion précédente
- 2- Souscription d'un Emprunt,
- 3- Attribution du marché public : Aménagements de sécurité, remplacement de bordures, réfection de la couche de roulement RD 34 et création d'un parking,
- 4- Attribution du marché public : Aménagement des usoirs rue de Verdun,
- 5- Décision modificative N°1 du budget principal,
- 6- Adoption de la nomenclature M57 Abrégée au 1^{er} janvier 2023,
- 7- Paiement des heures complémentaires et supplémentaires de Mme Chantal PIERRE.

Approbation du procès-verbal valant compte-rendu du Conseil Municipal du 30 juin 2022.

Le PV valant CR sera approuvé à la prochaine séance du fait qu'il y a deux délibérations à refaire en annule et remplace.

Les points suivants :

- Souscription d'un Emprunt,
- Attribution du marché public : Aménagements de sécurité, remplacement de bordures, réfection de la couche de roulement RD 34 et création d'un parking,
- Attribution du marché public : Aménagement des usoirs rue de Verdun,
- Décision modificative N°1 du budget principal,

sont reportés à un prochain conseil municipal.

Délibération n° 2022_06_0001 – Adoption de la nomenclature M57 abrégée au 1^{er} janvier 2023

M. BRENNER expose la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable et l'application de la M57, pour le budget principal, et les budgets annexes au 1^{er} janvier 2023.

Adoptée, après les explications du 1^{er} Adjoint à l'unanimité.

Délibération n° 2022_06_002 – Paiement des heures supplémentaire de Mme Chantal PIERRE.

Suite à la mise en disponibilité de Mme Chantal PIERRE, madame le maire propose le paiement des heures supplémentaires soit 111 heures.

Adoptée, après les explications de Mme le Maire à l'unanimité.

Madame le Maire déclare que la séance est clôturée à 21h10

Le secrétaire de séance
Claude ROUX

Le Maire
Fabricia VOL